



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

7 rue Taillefer – 17500 JONZAC

Tel. : 05 16 48 40 04

Mail : secretariat@symbas.fr

Suivi par :

Barbara MONNEREAU - animatrice Natura 2000

Tel : 05.16.48.40.01 / 06 45 98 03 26

Mail : natura2000@symbas.fr

Site internet : <http://hautevalleeseugne.n2000.fr/>

NATURA 2000 – site n°FR5402008

« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Comité de pilotage du 05 mars 2020

Compte-rendu de séance (diaporama joint)

Monsieur MAINDRON, président du SYMBAS, et Monsieur AYMARD, Sous-Préfet de Jonzac, introduisent la séance. Monsieur MAINDRON remercie l'ensemble des membres du COPIL d'être présents et excuse les absents.

Madame MONNEREAU, animatrice Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents », présente le premier bilan annuel de l'animation de ce site Natura 2000. Au cours de cette présentation, elle donne la parole au technicien rivière du SYMBAS, Monsieur DOUMERET, pour présenter le plan pluriannuel de gestion du bassin de la Seugne.

Interventions au cours de la présentation du diaporama :

Les structures forestières ainsi que la FREDON souhaitent rencontrer officiellement la structure animatrice du site Natura 2000, afin de corréliser la mise en œuvre d'actions. Mme MONNEREAU indique qu'une proposition de rencontre avec ces structures sera effectuée.

Plusieurs membres du COPIL s'interrogent sur le volet sensibilisation, notamment pour les animations scolaires qu'il conviendrait d'augmenter. Mme MONNEREAU précise que des animations scolaires ont eu lieu en 2019 et que d'autres vont se poursuivre en 2020. Elle indique également qu'une exposition itinérante est en cours d'élaboration et qu'elle sera installée dans les lieux intéressés (écoles, bibliothèques, événements, ...). L'association Environat signale que des animations scolaires seront réalisées dans le cadre des « Echappées Nature » sur le territoire. M. GEAY (Chaunac) précise qu'il y a un site communautaire, près de Tugéras-Saint-Maurice, aménagé pour des sorties pédagogiques.

Par ailleurs, M. le Sous-Préfet suggère la création d'un kit de sensibilisation pour les scolaires. L'animatrice Natura 2000 se propose de travailler là-dessus. Elle précise cependant que les missions d'animations du site Natura 2000 ne consistent pas qu'à réaliser des animations avec des scolaires. Seulement quelques animations peuvent être réalisées chaque année ; bien que la sensibilisation des enfants soit importante.

Plusieurs membres du COPIL informent que les enseignants sont contraints par leurs emplois du temps et que les priorités de l'Education Nationale sont souvent centrées sur d'autres activités socio-culturelles. Ainsi, la découverte du territoire dont la biodiversité est peu développée.

Plusieurs remarques concernent les outils Natura 2000. Certains membres du COPIL suggèrent que les communes s'engagent en adhérant aux chartes Natura 2000, afin de valoriser le territoire ainsi que le travail des employés municipaux. D'autres regrettent qu'il soit nécessaire d'avancer les fonds pour mettre en œuvre des contrats Natura 2000, même s'il est possible de recevoir des paiements intermédiaires. M. MALFAIT indique que pour la prochaine programmation, une demande a été faite pour que des avances puissent être versées à la signature des contrats.

L'animatrice Natura 2000 propose aux membres du COPIL de modifier certaines chartes Natura 2000 (« Peupleraies », « Prairies humides », « Cours d'eau, berges, et boisements rivulaires »). Les membres du COPIL ne sont pas unanimes concernant la proposition de modification de la charte « Peupleraies », pour ajouter un engagement indiquant « Absence de désherbage en zone humide ». Les structures forestières signalent que le désherbage (mécanique ou chimique) est indispensable pour une bonne croissance des plants après plantation. M. LANDRE (Fransylva en Poitou-Charentes, Forestiers Privés en Poitou-Charentes) décrit que le désherbage chimique est limité aux deux premières années et doit être réalisé à 1m² autour de chaque plançon. M. FOUGERE (Syndicat des propriétaires forestiers) précise que le désherbage mécanique entraîne un coût plus important, avec plus de temps passé. De plus, plusieurs constats sont décrits : la filière peupleraie sera en déficit d'un million de m³ dans les années à venir, une réflexion serait à mener sur des essences plus résistantes, le broyage des rémanents devrait être systématique après exploitation, le respect des chemins d'accès lors de l'exploitation, ... M. MALFAIT annonce que les services de l'Etat mènent un travail d'homogénéisation de cette charte, sur d'autres sites Natura 2000 de la vallée de la Charente. Ainsi, il est validé d'attendre le travail d'homogénéisation de la charte « Peupleraies » entre les différents sites Natura 2000 et de repropose au prochain COPIL la validation de ces modifications.

La proposition de modification de la charte « Prairies humides », où serait enlevé dans le 3^{ème} engagement « sauf localisé (chardons, rumex). » a été validée par les membres du COPIL.

La proposition de modification de la charte « Cours d'eau, berges et boisements rivulaires », où seraient modifiés les 1^{er} et le 2nd engagements, a été validée par les membres du COPIL. Ainsi, le 1^{er} engagement de cette charte deviendrait « En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux dans le lit des cours d'eau et sur les berges sans avis préalable de la structure animatrice, de l'Office Français de la Biodiversité - OFB, de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) - DDT(M). » Le second engagement sera supprimé. Cependant, sur ce dernier point, M. RAVET (Jonzac) indiquait qu'il était impératif de curer les fossés de la ville de Jonzac car ces derniers se bouchent régulièrement. M. MALFAIT va vérifier la situation de la Seugne et ses fossés à Jonzac, pour préciser la réglementation applicable.

M. LANDRE rappelle que les membres du COPIL peuvent modifier ou créer des fiches (actions du DOCOB et/ou chartes Natura 2000), autant que nécessaire en fonction des spécificités du site, afin de mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de la préservation des habitats et espèces du site Natura 2000.

Pour finir, M. le Sous-Préfet souligne l'avancée positive de l'adhésion par les propriétaires aux chartes Natura 2000, qui valorise la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des milieux naturels.

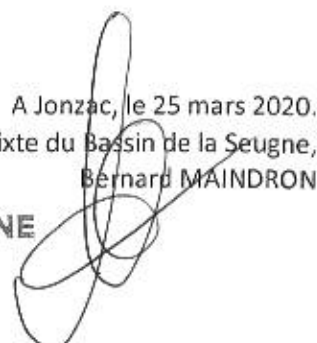
Plusieurs points sont évoqués concernant les espèces exotiques envahissantes. M. GEAY demande si le programme NATURA 2000 finance des actions d'éradication du ragondin. Mme MONNEREAU indique que cela ne peut pas être pris en charge dans le cadre des contrats Natura 2000 et qu'il y a d'autres structures spécifiques et des piègeurs agréés pour œuvrer sur ces actions. La parole est laissée au Directeur de la FDGDON, suite au questionnement de M. le Sous-Préfet, celui-ci informe qu'en 2019, environ 50 000 ragondins ont été tués en Charente-Maritime, dont environ 3 000 dans les cantons de Jonzac et d'Archiac.

D'autre part, la FREDON Nouvelle-Aquitaine met en garde quant aux risques pour la santé publique, en cas de présence d'Ambrosie et appelle aux personnes qui l'observent à signaler sa présence. M. MAINDRON ajoute que cette espèce est méconnue de la population et regrette que les élus et habitants n'aient pas assisté aux réunions publiques organisées par la FREDON au sujet de l'ambrosie.

Concernant les évaluations d'incidences, M. LANDRE rappelle la nécessité des porteurs de projets à contacter, en amont de l'élaboration du projet, la structure animatrice du site Natura 2000, afin d'éviter les impacts sur les habitats et espèces du site Natura 2000. Mme MONNEREAU précise qu'elle est à disposition des porteurs de projets, pour préciser les enjeux du site Natura 2000 et émettre certaines préconisations, gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAINDRON lève la séance à midi.

A Jonzac, le 25 mars 2020.
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne,
SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE LA SEUGNE
7 Rue Taillefer
17500 JONZAC



NATURA 2000 – site n°FR5402008
« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
Comité de pilotage du 05 mars 2020
Liste des personnes présentes

Etat et établissements publics

- M. Jérôme AYMARD, Sous-Préfet de Jonzac
- Mme Martine VALTIERRA, Sous-Préfecture de Jonzac
- M. Guillaume MALFAIT, responsable du pôle Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-Maritime
- M. Sébastien HAMEL, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Charente

Collectivités territoriales et groupements concernés

- M. Bernard SEGUIN, Maire de Messac
- Mme Christine COULODOU, conseillère municipale de Montlieu-la-Garde
- M. Etienne PERE, adjoint au Maire de Pons
- Mme Lucette GALIDIE, adjointe au Maire de Saint-Germain-de-Lusignan
- Mme Valérie ROBERT, représentante de la CDC des 4B Sud Charente
- M. Raymond TESSONNEAU, Maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes
- M. Bernard EVEILLE, conseiller municipal de Pommiers-Moulons
- M. Bernard BONTROND, conseiller municipal de Pommiers-Moulons
- M. Jean-Philippe POTIER, Maire de Guitinières
- M. Jean-Pierre BIROT, conseiller municipal de Villexavier
- M. Stéphane SEGUINOT, conseiller municipal de Brie-sous-Archiac
- Mme. Marie-Catherine PREVOT, Maire de Saint-Hilaire-du-Bois
- M. Claude RAYMOND, adjoint au Maire de Mirambeau
- M. Christian RABILLER, conseiller municipal d'Allas-Bocage
- M. Jean-Pierre GAGNEROT, adjoint au Maire de Chepniers
- M. Francis GOYON, adjoint au Maire de Belluire
- M. Didier GERVREAU, Maire de Mosnac, Vice-Président du SYMBAS
- M. Guy GEAY, Maire de Chaunac
- M. Didier NOCQUET, Maire de Saint-Simon-de-Bordes
- Mme Sylviane OUVRARD, conseillère municipale de Meux
- M. Lionel BARRE, adjoint au Maire de Saint-Médard, membre du bureau du SYMBAS, Association Départementale des Amis des Moulins de Charente-Maritime
- M. Pierre-Jean RAVET, adjoint au Maire de Jonzac
- M. Bruno LEROUX, représentant de la CDC Haute-Saintonge
- M. Xavier BONNART, représentant du Pays Sud Charente
- Mme Sylvie FONTENY, représentante du Conseil Départemental 17, Direction de l'environnement et de la mobilité, chargée de mission gestion des milieux aquatiques
- M. Anaël LACHAISE, technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- M. Fabien DOUMERET, technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- M. Bernard MAINDRON, président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Maire d'Allas-Champagne, représentant de la CDC Haute-Saintonge
- Mme Barbara MONNEREAU, animatrice Natura 2000 au Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- Mme Adeline MASSONEAU, Etablissement Public Territorial du Bassin Fleuve Charente

Représentants des propriétaires et des exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000

- M. Emmanuel VERGUET, Saintonge Boisée Vivante
- M. Patrice JOLLY, Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de Charente-Maritime
- M. Pierre LANDRE, Fransylva Poitou-Charentes, CNPF Charente-Maritime, CETEF, SDPPR Charente, GDF Charente-Maritime
- M. Franck FOUGERE, Syndicat des propriétaires forestiers

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- M. Gilles BRICHET, président de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de Charente-Maritime
- M. David CAZAUBON, chargé de mission à la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de Charente-Maritime

Associations agréées au titre de l'environnement

- M. Jérôme BONCHE, ENVIRONAT
- Mme Ingrid MARCHAND, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Mme Miriana LEROY, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel

- M. CHAMBON, Fédération Régionale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Nouvelles-Aquitaine
- M. Franck OUVRARD, Fédération Régionale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Nouvelles-Aquitaine
- M. Richard GOURICHON, Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Charente-Maritime

Excusés

- M. Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime
- Charente Eaux
- M. François BONNEAU, Président du Conseil Départemental de Charente
- M. Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Charente
- M. Richard DROUIN, Directeur de la Chambre d'Agriculture de Charente
- Mme Brigitte ROKVAM, Conseillère Départementale du canton des Trois-Monts
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Charente
- Mme Marie MONGIN, SAFER Nouvelle-Aquitaine
- M. Camille PLAIZE, conseiller municipal de Clion